RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - EURE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice 11présents 8votants 9absents 3

• exclus

De la commune BERTHOUVILLE

Séance du 08 avril 2016 à 20 heures 30

Date de convocation :

04 avril 2016

0

Date d'affichage :

04 avril 2016

Objet

Transfert de compétence action éducative à l'IPB Participation pour les enfants hors commune Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme LECLERC Marie-Françoise

Étaient présents :

Didier DESCHAMPS, Davy LEGRIX, Olivier MORIN, Jean-Claude CEYDEN, Serge AUBERT, Dimitri ALLAIN, Patrick DESCHAMPS, Christiane CAPELLE a donné procuration à Olivier MORIN

Secrétaire de séance :

M. MORIN Olivier

La compétence "action éducative" ayant été transférée à L'IPB (intercom du pays Brionnais), le conseil municipal décide de réclamer une participation aux communes d'Aclou, Franqueville, Hecmanville et St Pierre de Salerne.

Les prestations rétrocédées concernent le matériel informatique, le soutien aux sorties pédagogiques, l'achat de fournitures scolaires, les frais de télécommunications.

Le conseil municipal décide :

- de réclamer une participation de 50. € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016 aux communes concernées.

Soit:

- Aclou	9 enfants	450.€
- Franqueville	14 enfants	700.€
- Hecmanville	13 enfants	650.€
- St Cyr de Salerne 3 enfants		150.€

Fait BERTHOUVILLE, le 08 avril 2016

Le Maire